

ÉDUCATION POUR TOUS



Ce que le volontaire ne peut pas faire

Les volontaires ne peuvent, en aucun cas, être en situation de surveillance ou d'encadrement d'un groupe de jeunes (mineurs ou majeurs).

Un volontaire ne compte pas dans le quota réglementaire d'un encadrement d'accueil collectif de mineurs.

Dans les établissements scolaires, publics ou privés, les volontaires ne doivent pas se substituer aux enseignants, aux surveillants ou aux auxiliaires de vie scolaire.



Ce que le volontaire peut faire

En matière d'éducation, les volontaires en Service Civique peuvent intervenir dans le milieu scolaire ou dans d'autres cadres (centre de loisirs, centres sociaux...).

Grâce au contact établi avec les enfants et/ou leurs parents, la plus-value éducative qu'apportent les volontaires apparaît comme un prolongement des activités proposées : d'une part elle **concourt à l'éducation citoyenne des jeunes et à l'accompagnement des parcours des élèves**, d'autre part elle **soutient et apporte une plus-value qualitative à l'action des éducateurs**.

La présence des volontaires doit être perçue comme bienveillante et en accord avec les objectifs de citoyenneté et de responsabilisation.

Les interventions des volontaires sont complémentaires à ce qui est déjà engagé par les établissements ou elles accompagnent de nouveaux projets, suffisamment structurés pour intégrer de jeunes volontaires.



Points de vigilance

Les missions du volontaire doivent être complémentaires et ne pas se substituer à celles des enseignants, des éducateurs, des animateurs, des assistants d'éducation ou des ATSEM. Pour cela, il faudra intégrer les volontaires et leurs missions au sein de l'équipe et du projet éducatif, et leur trouver un rôle et des activités qui ne soient pas menés par les permanents de votre structure.

1/ ACCÈS À LA SCOLARISATION ET LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

1.1. S'engager pour la solidarité et raccrocher avec le système scolaire

Objectif d'intérêt général :

Agir en faveur des plus fragiles et des plus démunis à travers différentes actions de solidarité.
Permettre aux volontaires de réfléchir à leurs projets personnels et professionnels et de raccrocher avec le système scolaire.

Cette mission est proposée sous deux formats :

→ Un Service Civique combiné pour les volontaires mineurs, qui alterne entre 3 jours d'actions de solidarité et 2 jours d'accompagnement aux projets personnels et professionnels au sein d'un lycée.

→ Un Service Civique classique pour les volontaires majeurs, qui rejoindront une équipe de volontaires mixte, composée à la fois de majeurs et de mineurs.

Dans le cadre de leur mission, les volontaires sont amenés à :

→ Mener en binôme diverses actions de solidarité pendant 3 jours consécutifs : visite de convivialité auprès de personnes âgées isolées, animation d'activités sportives, artistiques ou culturelles auprès d'enfants en partenariat avec des centres de loisirs, distribution de denrées alimentaires à destination du public en situation de grande précarité, chantiers solidaires, etc. ;

→ Bénéficier d'un accompagnement personnalisé afin de réfléchir à leurs projets d'avenir pendant les 2 jours consécutifs où ils sont rattachés à leur lycée au sein d'une section dédiée : ateliers collectifs de coaching professionnel, entretiens individuels d'accompagnement aux projets d'avenir, stages en entreprises pour découvrir ou confirmer un projet, mais aussi des modules d'enseignement adaptés en fonction des besoins des volontaires.

Dans le cadre de leur mission, les volontaires en Service Civique classique sont amenés à :

→ Lors des 3 jours consécutifs, s'investir avec leur binôme dans la réalisation d'actions de solidarité auprès de différents publics en situation de précarité ;

→ Lors des deux derniers jours, mener un projet d'intérêt général au long cours sur une thématique relevant du Service Civique. Exemple dans le domaine de l'agriculture urbaine et de la transition alimentaire : sensibiliser le public autour de différentes thématiques (atelier compostage ou zéro déchet, sensibiliser des enfants au tri des déchets, informer le grand public sur les circuits-courts et l'alimentation de saison), participer sur le terrain à l'aménagement des espaces tenus par des structures partenaires.



1.2. Accompagner la scolarisation des enfants des bidonvilles

Objectif d'intérêt général :

Lutter contre l'exclusion sociale et pour le droit à l'éducation des enfants. Favoriser la scolarisation des enfants vivant en bidonville sur le territoire.

Dans le cadre de leur mission, les volontaires sont amenés à :

→ Venir en soutien aux familles dans les démarches administratives de scolarisation ;

→ Agir en tant que médiateurs pour assurer le lien entre les différents acteurs scolaires et les familles (par exemple en participant aux réunions parents-enseignants) ;

→ Accompagner les enfants dans leur scolarité à travers la mise en place d'activités favorisant l'épanouissement des enfants ;

→ Accompagner les enfants physiquement à l'école ;

→ Organiser des actions de sensibilisation auprès des familles et auprès des différents acteurs scolaires (service scolarité, professeurs d'Unité Pédagogique pour Élèves allophones Arrivants, etc.).



1.3. Contribuer à la lutte contre le décrochage scolaire

Objectif d'intérêt général :

Aider les jeunes en situation de décrochage scolaire et leur permettre un retour en formation.

Dans le cadre de leur mission, les volontaires sont amenés à :

Prévenir l'abandon scolaire précoce au sein des établissements scolaires :

→ Organiser des entretiens réguliers avec les jeunes en risque de décrochage scolaire, répondre à leurs questions, les rassurer ;

→ À partir de ces discussions, faire le lien entre les élèves et les professeurs pour résoudre les difficultés éventuelles ;

→ Aider les jeunes à valoriser les connaissances et compétences acquises pour leur redonner confiance dans l'école, par exemple au travers d'ateliers interactifs en groupe ;

→ Informer les élèves et leurs familles sur les acteurs de l'insertion et l'emploi pouvant les aider à trouver leur voie ;

→ Permettre à ces jeunes de rencontrer des professionnels dans les secteurs d'activité qui les intéressent.

Accompagner les jeunes sortis du système scolaire dans leur retour en formation, dans le cadre des Missions de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS) :

→ Participer aux activités de remobilisation proposées par les MLDS aux jeunes ;

→ Proposer de nouvelles activités de remobilisation ludiques (théâtre, sport, loisirs créatifs) ;

→ Aider les jeunes en situation de décrochage scolaire

dans leurs démarches et dans leur parcours, notamment en les accompagnant dans leurs entretiens avec les acteurs de l'insertion et de l'éducation ;

→ Proposer aux jeunes ayant suivi des actions à la MLDS et ayant réussi à raccrocher de venir témoigner auprès des jeunes inscrits à la MLDS ;

Favoriser l'information des jeunes décrocheurs et de leurs familles dans les plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) :

→ Informer les jeunes et leurs familles sur le rôle et les activités des plateformes dont le but est d'identifier et de proposer aux jeunes sortis du système scolaire une solution de retour en formation ou professionnelle adaptée à leurs souhaits ;

→ Participer aux rencontres entre les acteurs des plateformes et les jeunes en situation de décrochage scolaire : les aider à définir quel projet ils envisagent et par la suite les accompagner dans leurs démarches (entretiens avec les missions locales, les centres d'information jeunesse, inscription à des formations etc.).

Informer les jeunes au sein des structures qu'ils fréquentent sur leurs droits en matière d'accompagnement pour le retour en formation :

→ Favoriser l'accès des jeunes à l'information et aux droits sur le retour en formation ;

→ Rencontrer les acteurs en contact avec les jeunes (éducateurs, animateurs sociaux, ...) pour leur permettre d'identifier les jeunes en risque de décrochage ;

→ Intervenir dans des structures de retour à l'école comme les micro-lycées ou l'école de la deuxième chance.

→ Contribuer à d'autres projets mis en œuvre dans l'établissement, en fonction des compétences du volontaire : projets d'éducation à la citoyenneté, actions artistiques, culturelles, scientifiques ou sportives, sensibilisation au développement durable, éducation à la santé, actions de sensibilisation à la lutte contre le harcèlement scolaire.

2.2. Favoriser l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et du calcul dans la vie quotidienne

Objectif d'intérêt général :

Favoriser la maîtrise des savoirs de base utiles au quotidien.

Au sein d'une collectivité territoriale ou d'une association, les volontaires mènent des actions en faveur des personnes en situation d'illettrisme ou ne maîtrisant pas les savoirs de base, notamment des jeunes.

Dans le cadre de leur mission, les volontaires sont amenés à :

→ Aider les personnes fragilisées dans les actes de la vie quotidienne nécessitant la maîtrise de la lecture, de l'écriture ou de savoir lire et compter ;

→ Apporter un soutien individualisé aux apprenants dans le cadre de l'animation d'ateliers collectifs animés par des professionnels et visant l'apprentissage de savoirs de base ;

→ Organiser et animer des ateliers d'écriture en s'appuyant sur l'intervention de professionnels ou de supports motivants (blog « Zone Expression Prioritaire », faire ses courses, slam, etc.) en fonction des envies des personnes.

2.3. Agir contre le harcèlement scolaire et pour l'acceptation des différences

Objectif d'intérêt général :

Déployer des actions éducatives à destination des jeunes de 11 à 15 ans et les sensibiliser au harcèlement scolaire.

Dans le cadre de leur mission, les volontaires sont amenés à :

→ Se familiariser avec un outil pédagogique spécifique, un jeu de rôle conçu et développé avec un double objectif : faire comprendre comment le harcèlement scolaire s'installe et quelles en sont les mécaniques ; responsabiliser et rendre acteur les jeunes face à cette thématique ;

→ En collaboration avec les agents du service jeunesse et de la vie associative, organiser et animer des actions de sensibilisation et d'éveil des consciences dans les collèges mais également dans des structures sociales, médico-sociales et culturelles, notamment à l'aide de cet outil pédagogique ;

→ En équipe avec des volontaires positionnés sur une mission complémentaire, organiser et animer des actions de sensibilisation et d'éveil des consciences autour de la thématique du droit à la différence et de la lutte contre le racisme.

→ L'objectif de ces actions est de faire réfléchir les jeunes, d'installer des moments de discussion avec



et entre eux, de travailler sur leurs représentations autour des thématiques du vivre ensemble et de la citoyenneté, telles que la prévention et la lutte contre les discriminations (racisme, homophobie, validisme ...), la laïcité ou encore le (cyber) harcèlement.

2.4. Contribuer à l'orientation active des lycéens dans la transition entre enseignement secondaire et enseignement supérieur

Objectif d'intérêt général :

Susciter l'envie de poursuivre des études et développer l'orientation active des jeunes lycéens.

Au sein d'un établissement d'enseignement supérieur ou d'une association, les volontaires sont amenés à :

- Participer aux interventions dans les lycées aux côtés des professionnels de l'orientation pour partager leur expérience de l'orientation et/ou de l'enseignement supérieur et échanger avec les lycéens ;
- Suivre et accompagner des lycéens dans leur démarche d'orientation en leur indiquant les services existants ;
- Contribuer à l'organisation des semaines de l'orientation dans les lycées ;
- Contribuer aux journées portes ouvertes et journées d'immersion organisées dans l'enseignement supérieur ;
- Participer au parcours d'intégration dans les universités et établissement d'enseignement supérieur.

3/ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ ET À L'ENVIRONNEMENT

3.1. Contribuer aux actions et projets d'éducation au développement durable

Objectif d'intérêt général :

Contribuer au développement d'activités éducatives, pédagogiques et citoyennes en faveur des jeunes/élèves, en lien avec les acteurs et les partenaires de l'établissement, afin que les jeunes/élèves s'ouvrent aux questions environnementales et participent à des ateliers et actions écoresponsables.

Dans le cadre de leur mission, les volontaires sont amenés à :

- Concevoir et co-animer des ateliers de sensibilisation au réchauffement climatique, au développement durable, aux éco-gestes, etc. ;
- Venir en soutien à l'organisation de simulations pédagogiques de négociations internationales sur le climat ;
- Aider à l'organisation de débats citoyens sur les enjeux du développement durable, de la lutte contre le contre changement climatique ;
- Accompagner la réflexion et le changement sur les pratiques dans le domaine de la consommation d'eau et d'énergie, des déchets et de la consommation responsable ;
- Accompagner les jeunes aux pratiques écoresponsables,

leur permettre de participer à des projets écoresponsables sur leur lieu de vie et de se rapprocher d'associations oeuvrant dans le domaine de l'écologie ;

- Aider à organiser des sorties dans la nature ;
- Initier des partenariats pour faire vivre un jardin et l'ouvrir aux acteurs du territoire (ex : classes d'écoles maternelles, primaires, groupes d'enfants en situation de handicap, ...) ;
- Co-animer des ateliers et des visites du jardin.

3.2. Sensibiliser les enfants et les jeunes de 6 à 25 ans aux Objectifs du Développement Durable par l'Education à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale

Objectif d'intérêt général :

Inviter les enfants et les jeunes en France à s'engager dans un projet de solidarité internationale. Sensibiliser les enfants et les jeunes aux Objectifs du Développement Durable (ODD) par l'Education à la Citoyenneté et à la Solidarité (ESCI).

Dans le cadre de leur mission, les volontaires sont amenés à :

- Co-animer des ateliers à destination des enfants et de jeunes et les sensibiliser à différents enjeux comme la lutte contre les discriminations et les stéréotypes, l'interculturel, la laïcité, le racisme, la solidarité internationale, les droits de l'enfant, l'égalité femmes-hommes ;
- Promouvoir le droit à l'éducation à travers une campagne dédiée : participer à la conception d'outils pédagogiques de sensibilisation, participer à l'animation d'ateliers dans les établissements scolaires, valoriser l'engagement des classes ;
- Promouvoir les possibilités d'engagement des jeunes et les actions solidaires dans le domaine de l'éducation ;

4/ÉDUCATION AU ET PAR LE NUMÉRIQUE, ÉDUCATION AUX ET PAR LES MÉDIAS

4.1. Favoriser l'expression d'une citoyenneté active par le numérique

Objectif d'intérêt général :

Rendre le numérique accessible à tous dans le cadre d'une éducation et/ou d'une médiation éducative à visée créative, critique et citoyenne.

Dans le cadre de leur mission, les volontaires sont amenés à :

- Intervenir auprès d'enfants et de jeunes dans le cadre d'ateliers éducatifs ;
- Participer à des dynamiques d'éducation actives au et par le numérique et les médias dans des établissements secondaires, supérieurs et des temps d'accueils périscolaires ;
- Participer à l'animation et la mise en place de projets favorisant l'éducation au et par le numérique, et la médiation numérique (publics enfants à adultes, publics éloignés).

→ Participer à l'amélioration des supports, des outils pédagogiques et des actions proposées par la structure dans le cadre de l'éducation au et par le numérique.

4.2. Sensibiliser les jeunes et les détenus à l'éducation aux médias et à l'information

Objectif d'intérêt général :

Sensibiliser différents publics aux droits humains et à l'esprit critique. En milieu scolaire, ces actions s'inscrivent pleinement dans l'éducation aux médias et à l'information et permettent un travail interdisciplinaire.

En milieu carcéral, ces actions s'inscrivent dans le cadre du travail de réinsertion des détenus, ainsi que dans des projets liés au vivre ensemble, à la prévention de la radicalisation et à la laïcité.

Dans le cadre de leur mission, les volontaires sont amenés à :

- Participer à la formation de dessinateurs de presse à l'intervention en milieux scolaire et carcéral : contribuer à l'organisation de l'événement et accompagner les formateurs dans la transmission de messages clés sur les savoir-être et les techniques d'animation à utiliser en école et en prison ;
- Répondre aux demandes d'ateliers des établissements scolaires et pénitentiaires. Les volontaires sont à l'écoute des demandes et besoins des enseignants et coordinateurs culturels des prisons, afin de cerner le contexte d'intervention ;
- Co-animer les ateliers avec les dessinateurs.

Il s'agit du cœur de leur mission. Si le dessinateur s'attache à évoquer son métier, son parcours et ses dessins, les volontaires viennent favoriser une culture du dialogue, de l'écoute et de la différenciation des lectures.

Les volontaires assureront la relance du débat ainsi que la mise en place d'animations en groupes durant l'atelier.

→ Contribuer à l'évaluation des ateliers. Grâce à des animations d'ouverture et de clôture des ateliers, les volontaires pourront évaluer l'impact de la rencontre auprès des élèves ou des détenus. Ses observations permettront d'améliorer la qualité des ateliers et seront intégrées lors des formations de dessinateurs suivantes.

5/ÉDUCATION PAR LA CULTURE ET LES LOISIRS

5.1. Participer au soutien à la scolarité et aux actions éducatives, culturelles, sportives et de loisirs en faveur des enfants, des jeunes et de leurs familles

Objectif d'intérêt général :

Accompagner les enfants et les jeunes en difficultés scolaires hors temps périscolaires. Organiser et animer des événements et des sorties éducatives ou culturelles en lien avec les apprentissages pour faciliter leur assimilation.

Dans le cadre de leur mission, les volontaires sont amenés à :

→ Contribuer à l'accompagnement scolaire sous la forme de tutorats collectifs ou individuels auprès d'élèves en primaire, collèges ou lycées ;

→ Co-animer des ateliers d'expression via les outils numériques, de sensibilisation et d'aide à l'apprentissage des langues étrangères auprès des enfants ;

→ Participer aux actions de maintien et de remobilisation scolaire (médiation par les pairs, échanges de savoirs, forum d'orientation, etc.) et participer à l'accompagnement adapté des jeunes déscolarisés ;

→ Aider des adultes dans l'utilisation du numérique au quotidien, dans l'appréhension de la langue et de la culture française ;

→ Permettre aux parents (les plus éloignés de la langue française) de soutenir leur(s) enfant(s) dans leur scolarité ;

→ Contribuer à la réalisation d'ateliers d'aide au montage de projets individuels et collectifs des jeunes notamment dans les domaines des loisirs, de la culture, du sport, etc. Accompagner les jeunes, en lien avec les équipes éducatives, dans la mise en place de ces projets :

- éducatifs : sensibilisation au handicap et aux maladies ;
- culturels : accès au théâtre pour les publics les plus éloignés, réalisation d'un court métrage, découverte de jeux de société, ateliers bandes dessinées, cinéma, musique, photos, arts plastiques... ;
- sportifs : initiation, concours, intégration du public féminin sur des sports à dominante masculine, accès au sport pour le public en situation de handicap... ;
- intergénérationnels : soutien aux personnes âgées.

5.2. Favoriser l'accès à l'art des enfants de moins de 3 ans

Objectif d'intérêt général :

Permettre l'accès à l'art pour tous les enfants, y compris les enfants en bas âge.

Dans le cadre de leur mission, les volontaires sont amenés à :

→ Participer à l'organisation d'ateliers artistiques au sein de structures de la petite enfance avec des artistes identifiés ;

→ Contribuer à l'élaboration de propositions d'ateliers artistiques ;

→ Participer à la réflexion sur le contenu des journées d'intervention des artistes ;

→ Accompagner les artistes lors de leurs interventions auprès d'enfants de moins de trois ans dans les crèches.

